Applications de traçage, nouveaux défis pour la vie privée

Lucie Demont, Neyla Sanjuan, Noémie Leuenberger

Etudiant-e-s en ingénierie des médias, lère année, HEIG-VD

En pleine crise sanitaire, les autorités suisses et internationales développent l'utilisation du traçage numérique des contacts. Toutefois, ces applications déplaisent à certains. La question de l'avenir de ces multiples applications et de l'utilisation des données personnelles est en jeu.

En comparaison avec Israël, Singapour ou la Chine, le sujet n'est pas habituel pour un pays comme la Suisse, avec sa culture du secret et de la discrétion. En effet, certaines applications, nécessitent les coordonnées complètes des utilisateurs et deviennent obligatoires pour les habitants. Ces récoltes de données risquent bien souvent d'être utilisées hors du cadre de cette pandémie et s'éloigner de la « simple fonction sanitaire ».

Malgré le fait que la Commission européenne ait donné des « lignes directrices », on peut se demander jusqu'où la vie privée des citoyens suisses sera respectée. Le droit à la santé publique est un droit fondamental humain, mais le droit à la vie privée l'est aussi, et il est primordial de s'assurer que l'un ne soit pas privilégié face à l'autre.

I. APPLICATIONS DE TRAÇAGE

Face à une pandémie mondiale, les États établissent une série de mesures, afin de limiter les transmissions et de détecter rapidement les personnes contaminées. Parmi ces mesures, retenons le développement d'applications de traçage, tel que SwissCovid en Suisse, TousAntiCovid en France, Corona-Warn-App en Allemagne ou encore StayAway Covid au Portugal. Ces applications ont pour but de prévenir les personnes qui ont été en contact avec quelqu'un testé positif, afin qu'elles se fassent tester elles-mêmes rapidement ou qu'elles se confinent.

II. SWISSCOVID

Cette application développée par des chercheurs de l'EPFL (École polytechnique Fédérale de Lausanne) et de l'EPFZ (École polytechnique fédérale de Zurich) a pour but de savoir si vous avez été en contact avec des personnes malades, pour ensuite vous mettre en quarantaine. Son installation s'effectue sur une base volontaire.

Pour le cas de la Suisse, l'application a été téléchargée 2,3 millions de fois, sur une population de 8,5 millions. En janvier 2021, l'application compte environ 1,87 million d'utilisateurs, ce qui satisfait l'épidémiologiste numérique suisse, Marcel Salathé¹.

Son fonctionnement est simple. Si une personne possède l'application et est testée positive au Covid-19, tous les

détenteurs de l'application, qui se trouvaient lors des 14 derniers jours à moins de deux mètres pendant plus de 15 minutes, sont automatiquement avertis.

Les trajets des individus ne sont pas tracés, mais leurs contacts le sont. Il n'y pas de géolocalisation des téléphones. Le système repose sur la technologie Bluetooth et la notion de proximité. L'application envoie continuellement un signal crypté dans un rayon de deux mètres autour d'elle. Ce dispositif garantit une protection des données et de la vie privée, grâce à la décentralisation des informations. [1]

À l'évidence, cette application est un atout dans ce combat contre le virus. Mais son efficacité laisse encore à désirer. En effet, le Bluetooth n'est pas une technologie véritablement adaptée. D'après Olivier Blazy, spécialiste du numérique, l'environnement est un aspect important à prendre en compte [2]. Si une personne se trouve dans un lieu où la connexion est saturée, comme le métro, la détection des téléphones voisins ne va très probablement pas se faire. On peut donc déjà constater que l'application a des limites. Elle ne « sait pas » s'il y a des murs et peut parfois mal calculer les distances ou ne pas détecter un autre téléphone. Par ailleurs, le simple fait d'oublier son téléphone ou le mettre à charger pendant plus de 15 minutes à côté d'une autre personne va fausser les résultats.

De plus, la population reste méfiante par rapport à l'utilisation des données personnelles. Malgré les garanties de certains acteurs, cela ne dissipe pas les craintes. De nos jours, nous savons que nos données numériques valent de l'or pour de multiples entreprises. C'est pourquoi, chaque personne a le droit de douter de l'utilité à long terme de ces applications. Selon Arthur Messaud², « derrière les promesses d'une application décentralisée et autonome, il faut toujours redouter les terribles habitudes de l'État en matière de centralisation et de surveillance ». Nous en savons encore très peu sur la fiabilité de cette application SwissCovid, notamment si l'on prend en compte les éventuels disfonctionnements. Du reste, nous pouvons déjà constater dans certains pays que les données personnelles de ces applications de traçage sont utilisées à d'autres fins.

III. DONNEES PERSONNELLES

L'utilisation de ces applications reste quelque chose de peu commun pour un pays comme la Suisse, contrairement à des pays comme Israël ou la Chine. En effet, dans ces pays il semblerait que les données médicales ainsi que la

¹ Directeur du laboratoire d'épidémiologie numérique de l'EPFL et membre de la Task Force Covid-19 de la Confédération

² Juriste pour la Quadrature du Net (association de défense des droits et libertés fondamentales à l'ère du numérique)

géolocalisation ne soient pas réellement confidentielles. Prenons la collaboration entre l'état d'Israël et le groupe Pfizer [3], ils ont passé un accord pour permettre à cet Etat de devenir le premier pays à sortir de cette pandémie. Mais cette promesse a un coût, une caisse d'assurance devra mettre à disposition de Pfizer les informations concernant les effets du vaccin sur les assurés. Malheureusement ce choix n'a pas fait l'objet d'un débat public et les citoyens ne savent pas si les données seront anonymes. En prenant en compte la vaste campagne de vaccination réalisée en Israël, il se pourrait que le peuple se soit transformé en cobaye.

IV. PRATIQUES DANS LE MONDE

Singapour est également un bon exemple dans ce contexte, TraceTogether était la première application mise en place, non-obligatoire et anonyme. Elle a rapidement été remplacée par SafeEntry, qui nécessite les coordonnées complètes des utilisateurs et qui est obligatoire pour les habitants. Mais la tendance s'est inversée et la ville Etat est revenue sur sa première application qui est actuellement utilisée par 78% de la population de Singapour. En comparaison, l'application SwissCovid a un taux d'utilisation de seulement 20%. Le problème actuel avec TraceTogether est que les forces de l'ordre ont accès aux données, information révélée par le ministre de l'Intérieur. Or ces informations devaient être utilisées uniquement pour la lutte contre le Covid. Alors est-ce que certains pays profitent de la pandémie pour augmenter leur surveillance sur les citoyens?

Si la police a accès à ces données, les grands rassemblements peuvent être évités notamment grâce aux opérateurs de télécommunication et cet argument n'est valable que dans la lutte contre le virus, autrement nous pourrions atteindre la surveillance de masse. La ville de Montréal a également songé à inclure les forces de l'ordre, mais les autorités ont finalement affirmé ne pas vouloir mettre un tel système en place [4]. Mais plusieurs pays utilisent les données cellulaires comme la Chine et l'Italie. Pourtant entre ces deux pays il y a une grande différence, le pays européen affirme que leur système de traçage ne donne pas la possibilité de retrouver quelqu'un et garderait donc une certaine confidentialité. En revanche le système chinois aurait cette capacité.

V. LIGNES DIRECTRICES

Il est important de s'assurer que la lutte face à la pandémie ne nous prive pas de certains droits humains auxquels nous sommes attachés, notamment celui du respect à la vie privé.

Afin d'éviter une telle situation, la Commission européenne a mis en place des lignes directrices dans le but de s'assurer que cette nouvelle technologie ne dégénère pas. Une des règles est le respect du règlement général sur la protection des données [5], instauré en mai 2018 dans tout l'Union européenne, mais peut-on vraiment nous assurer qu'elle sera respectée? Plusieurs organisations de défense de droit humains tel que Amnesty International³ se battent afin de s'assurer que le droit fondamental de la vie privé ne soit pas négligé face à celui de la santé publique. [6]

³ Amnesty International est une organisation non gouvernementale internationale qui promeut la défense des droits de l'Homme et le respect de la

Déclaration universelle des droits de l'Homme.

VI. AVENIR DES DONNEES RECOLTEES

Nous savons que selon les pays, le type d'application et de données récoltées peuvent varier. Au Canada les informations récoltées sont : l'âge, le sexe, l'état de santé, la localisation géographique approximative, les statistiques de déplacements, les symptômes, les comportements, ainsi que l'historique des rencontres, les données analytiques sur l'utilisation de l'application et le résultat du test de dépistage s'il s'avère positif.

D'autres pays, comme la Suisse, ne récoltent que le numéro de téléphone, les informations sur le téléphone et les données Bluetooth (répertoire des contacts à moins de deux mètres d'autres utilisateurs). Cette version envoie un message anonyme aux cas contact afin de préserver l'identité des malades. Elle prétend qu'avec SwissCovid, la collecte de données personnelles ne se fait que localement et que donc personne ne peut avoir accès à ces données via des serveurs externes

Cependant l'aspect le plus inquiétant est de savoir qui aura accès à ces données. Cela reste tout de même un sujet délicat, car ces informations s'avèrent être récoltées de manière centralisée. Cette méthode de collecte des données permet qu'elles soient partagées entre différents états. À l'échelle nationale et internationale, cela donnerait aux gouvernements l'opportunité d'utiliser ces données à des fins politiques parfois questionnables.

VII. CONCLUSION

Il est primordial de s'assurer que les acteurs principaux de cette nouvelle gamme d'applications (gouvernements, organes de surveillances, développeurs, entreprises de téléphonie, hébergeurs) fassent preuve de transparence. Supposer et miser sur le fait que les États feront ce qui est juste n'est plus suffisant, il est important que nous soyons conscients des enjeux. Une mauvaise utilisation pourrait nous priver de nos droits fondamentaux humains. Il est évident que des moyens extraordinaires doivent être déployés pour faire face à une telle crise sanitaire, mais faut-il pour autant accepter que la vie privée fasse bientôt partie du passé ?

REFERENCES

- https://www.swissinfo.ch/fre/swisscovid--la--première-application-demasse-respectueuse-de-la-vie-privée-/45860512
- [2] https://www.europe1.fr/societe/coronavirus-les-applications-de-tracage-font-des-flops-partout-dans-le-monde-3982185
- [3] https://www.sciencesetavenir.fr/sante/quand-israel-offre-ses-donnees-medicales-a-pfizer_150904
- [4] https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-03-24/les-donnees-cellulaires-pour-cibler-les-lieux-de-rassemblements
- [5] https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/data-protection-reform/
- https://www.24heures.ch/amnesty-met-en-garde-contre-desapplications-de-tracage-373625155625